

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO724909, N° 70648212) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Nouvelle République - Edition Deux Sèvres

Département : 79

Date de parution : 21/12/2022

Fait à Tours, le 16 Décembre 2022

Ville de Niort

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur l'agrandissement du cimetière naturel de Souché

Par arrêté municipal du 13 décembre 2022, le Maire de NIORT a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'agrandissement du cimetière naturel de Souché (parcelle cadastrée 0206 HM).

M. Patrick WEBER a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Poitiers.

L'enquête se déroulera à l'Hôtel de Ville de Niort, Place Martin Bastard, **du lundi 9 janvier au vendredi 27 janvier 2023 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 08h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable à l'Hôtel de Ville et sur le site internet www.vivre-a-niort.com.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur recevra les observations du public, à l'Hôtel de Ville (salle 17) : le lundi 9 janvier de 9h à 12h, le mercredi 18 janvier de 14h à 17h, le vendredi 27 janvier de 14h à 17h.

Les observations peuvent également être transmises par voie postale au commissaire-enquêteur à la Ville de Niort, Place Martin Bastard CS 58755 79027 NIORT, ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@mairie-niort.com.

Cet avis est affiché en mairie et sur place, et peut être consulté sur le site internet précité.

Les rapport et conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet précité.

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

